

Nombre de Conseillers en exercice	Nombre de Conseillers présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants
15	11	3	14

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué le 19/06/2026 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, Maire.

Présents : Jean-Claude VIALETTE - Maire, Isabelle ESCUDIER, Nathalie DESTOC, Michel ORTALO-MAGNÉ – Adjoints, Michèle CAGNAC, Yann DALLE, Laure DAILLET à partir de 20H25, Lola DOITTEAU, Corinne FLURY, Serge RENARD, Guillaume RINGOOT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Gérard Morel-Bassoul, Pascal Agulhon, Blandine Romec, Anthony Singlande.

Procurations : Gérard Morel-Bassoul à Isabelle Escudier
Pascal Agulhon à Michel Ortalo
Blandine Romec à Lola Doitteau

Secrétaire de séance : Yann Dalle

ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'un secrétaire de séance et approbation du PV du 28/05/2026
- Création du poste n° 75 d'animateur/trice - 32,23H hebdomadaire/annualisées
- Modification du poste n° 63 d'adjoint administratif territorial
- Gratification de stage
- Tarifs des concessions du cimetière
- Acquisition parcelle BC 58 : Ce point est retiré de l'ordre du jour pour insuffisance de données sur un éventuel projet.
- Rénovation école publique - phase pro : Reporté en raison de modifications complémentaires demandées à l'architecte.

Questions diverses :

- Règlement intérieur du Conseil-Municipal
- Cause animale

1- Nomination d'un secrétaire de séance et approbation du PV du 28/05/2026

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	DÉCISION
0	0	13	Unanimité

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un secrétaire de séance chargé de rédiger le procès-verbal de la séance. Monsieur Yann Dalle a été désigné secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le ou les secrétaires.

Le procès-verbal de la séance du 28/05/2026 ayant été transmis à tous les conseillers en pièce jointe de la convocation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur son contenu. En l'absence de remarque, le Procès-Verbal de la séance du Conseil-Municipal du 28/05/2026 est soumis au vote et voté à l'unanimité/à la majorité.

2- Création du poste n° 75 d'animateur/trice - 32,23H hebdomadaire/annualisées

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	DÉCISION
0	0	13	Unanimité

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

La délibération précise le grade ou le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Vu la délibération S9-11 du 04/09/2025 portant sur le poste n° 66 d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe pour l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE),

Vu la délibération S9-12 du 04/09/2025 portant sur le poste n° 65 d'adjoint d'animation périscolaire pour la bibliothèque,

Considérant que ces deux postes ont pour fonction d'une part la direction de l'ALAE et d'autre part la responsabilité de la gestion de la bibliothèque scolaire pour un total de 32,23 heures hebdomadaires annualisées,

Considérant la responsabilité de ces deux postes,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'animateur/trice, à temps non complet soit 32,23/35^{ème} annualisées à compter du 01/09/2026.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'animateur de catégorie B.

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'animateur.

La suppression des postes n° 65 d'adjoint d'animation périscolaire et n° 66 d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ci-dessus indiqués se fera après saisine du Comité Social Territorial (CST) dont la prochaine session aura lieu en septembre,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VU le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois,

- Décide de créer l'emploi d'animateur/trice à temps non complet soit 32,23/35^{ème} annualisées à compter du 01/09/2026 et d'accepter les propositions ci-dessus énoncées,

- de supprimer les postes 65 et 66 après avis du CST

- de modifier ainsi le tableau des emplois,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Arrivée de Laure Daillet à 20H25

3- Modification du poste n° 63 d'adjoint administratif territorial

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	DÉCISION
0	0	14	unanimité

Le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu la délibération en date du 25/05/2023 créant l'emploi n° 63 au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 20 H/semaine.

Considérant la vacance de cet emploi,

Compte tenu des besoins de la collectivité notamment au sein des services administratifs,

Le Maire propose à l'assemblée :

- de porter, à compter du 01/07/2026, de 20H à 18H, la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'assistant/e administratif/ve, ouvert au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, afin d'assurer l'accueil du public, le traitement des demandes d'autorisations d'urbanisme et/ou

d'état-civil et secondar les services administratifs dans les différents domaines de compétence de la collectivité.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE :

VU le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois,

- d'adopter la proposition de M. le Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

4- Gratification de stage

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	DÉCISION
0	0	14	Unanimité

Monsieur le Maire informe l'assemblée,

Un élève de 1ère Bac Pro Gestion des Milieux naturels et de la Faune a été accueilli au sein des services techniques pour une période de stage de 5 semaines.

Ce stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'élève acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Considérant la convention de stage établie entre le stagiaire, le lycée des territoires de Cahors et la Commune,

Considérant l'implication personnelle de l'élève au cours de cette période et de sa collaboration avec les agents du service,

M. le Maire propose de lui attribuer une gratification symbolique.

Après avoir délibéré, le Conseil-Municipal décide

- de verser la somme de 150 € à l'élève de Bac Pro GMNF ayant effectué le stage ci-dessus indiqué,
- d'inscrire le montant au budget.

5- Tarifs des concessions du cimetière

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	DÉCISION
0	0	14	Unanimité

Le Maire informe l'assemblée,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le règlement du cimetière,

Vu les tarifs fixés par délibération n° 2022-S10/4 du 24/11/2022,

Vu l'avis de la commission communale qui s'est réunie le 12/06/2026,

Considérant les aménagements qui ont été réalisés au cimetière, il est nécessaire de revoir les tarifs des concessions.

M. le Maire rappelle les tarifs en vigueur actuellement et propose les nouveaux tarifs applicables au 01/07/2026 :

Nature de concession	Tarif actuel	Tarif proposé
Concession trentenaire 1 emplacement (2 places) (3,36m ² * 20€)	67,00 €	150,00 €
Concession cinquantenaire 1 emplacement (2 places) (3,36m ² * 25€)	84,00 €	250,00 €
Concession trentenaire 2 emplacements (4 places) (7,56m ² * 20€)	151,20 €	300,00 €
Concession cinquantenaire 2 emplacements (4 places) (7,56m ² * 25€)	189,00 €	500,00 €

Concession trentenaire columbarium (a)	N/A	620,00 €
Concession trentenaire caverne (b)	N/A	450,00 €
Renouvellement concession trentenaire columbarium (a*75%)	N/A	465,00 €
Renouvellement concession trentenaire caverne (a*75%)	N/A	340,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'accepter les tarifs proposés ci-dessus,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour appliquer les tarifs correspondants et signer tout acte de concession dans le cimetière communal.

6- Rénovation école publique - phase pro : Reporté

Questions et informations diverses

Les dates des prochains Conseil Municipal sont fixées comme suit sous réserve des besoins de la collectivité :

vendredi 20 mars 2026	20H00	jeudi 23 juillet 2026	20H00
jeudi 2 avril 2026	20H00	jeudi 17 septembre 2026	20H00
jeudi 23 avril 2026	20H00	jeudi 22 octobre 2026	20H00
jeudi 28 mai 2026	20H00	jeudi 26 novembre 2026	20H00
mardi 30 juin 2026	20H00		

Rénovation école publique : Des modifications ayant été demandées, le nouveau chiffrage est prévu pour le 10 juillet. Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est en cours d'élaboration par le cabinet de maîtrise d'œuvre. Un planning prévoit le déroulement des travaux en 4 phases :

- Phase 1 : classe c1 et c3 pour les sols, murs plafond et menuiseries à/c de 12/26
- Phase 2 : c2 + R1 pour sol, mur, plafond
- Phase 3: sol et plafond ; la plus longue avec création d'un parcours pour le déplacement des élèves.
- Phase 4: salle Multi-activité, isolation des murs et du plafond. Store screen sur partie vitrée, remplacement porte d'entrée.

La chaudière fuel sera remplacée par une Pompe à Chaleur (PAC) air/eau

Nécessité de renforcer la ligne électrique au vu de la puissance souscrite avec un cout de 3063 € pour le raccordement ENEDIS et environ 5000 € pour le renforcement par TE46

Réseau informatique : des prises RJ 45 seront installées dans toutes les pièces ; le bureau de la directrice passera à l'étage afin que l'actuel devienne un local de reprographie. Des Brise soleil orientable (BSO) seront installés dans 3 salles ; des Brasseurs d'air dans toutes les classes y compris dans la maternelle soit 30 pièces au total.

Pour permettre les travaux, 2 classes seront déménagées au rez de chaussée de la Maison des associations avec nécessité d'avoir 2 issues de secours. Les services de sécurité de l'éducation nationale ont été rencontrés pour validation.

Dépose du matériel : le mobilier sera déménagé avec l'aide des parents d'élèves, des élus et des services techniques.

ALSH intercommunal : un rendez-vous aura lieu avec la SDJES le 01/07 pour présenter les locaux de substitution / la classe des petits restera à l'école pour faciliter la sieste et celle des grands ira à la halle culturelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une décision qui a été prise dans le domaine 7.10 – Divers – Les tarifs des services publics pour la fixation des tarifs des droits d'entrée à la piscine et des boissons et autres consommations de la buvette.

Règlement intérieur du Conseil-Municipal : il s'agit d'un document qui va définir, entre autre, le fonctionnement des commissions, ... Il est à approuver dans les 6 mois de l'élection municipale soit pour la séance du 23/07. Un projet sera adressé à tous les membres du Conseil Municipal pour une 1^{ère} lecture.

Cause animale : La commission s'est réunie le 4/06/26. Le compte rendu est présenté aux élus avec les commentaires de Laure Daillet. Les travaux menés par la commission évaluent à environ 70 le nombre de chats errants présents sur la commune et devant être stérilisés. Le coût moyen d'une stérilisation étant de 100 €, le coût total est évalué à 7000 €. Trois options ont été proposées pour la prise en charge de ce sujet par la commune.

Le conseil a indiqué être favorable à l'achat de cages et de nourriture et à la 2^e option, qui consiste à adhérer à l'association AIMA LOT pour un montant de 3000 €/an. Cette adhésion permettrait de traiter partiellement le sujet et surtout de prendre les premières mesures rapidement pour éviter le risque de prolifération (8 voix).

Monsieur le Maire a aussi insisté sur la nécessité de réfléchir aux conditions d'organisation du projet et notamment aux personnes qui pourraient y contribuer. Sur ce point, un appel à des bénévoles pourrait être mis en place.

La commission a également signalé qu'un espace fourrière, adapté aux normes en vigueur, devrait être mis en place à Limogne, notamment pour l'accueil des chiens errants. La réflexion sur ce besoin devra être poursuivie.

Laure Daillet précise qu'il n'est possible d'intervenir qu'à la seule condition d'avoir signé une convention avec 2 cliniques vétérinaires (Villefranche de Rouergue + Parisot, ...). Il est demandé de rajouter des dévidoirs pour sacs à déjection pour chien (2 présents actuellement dans le jardin du presbytère). Une discussion a lieu sur le sujet :

Plusieurs secteurs ont été identifiés où de nombreux chats sont errants.

Une réflexion doit être menée avec la participation de bénévoles et il serait intéressant de savoir s'il existe sur le territoire alentour ce type d'équipement et à considérer à l'échelle intercommunale tout en s'appuyant sur la réglementation en vigueur pour connaître les obligations de la Commune.

Une annonce sur le gazouillis pourrait permettre de rechercher des bénévoles pour le transport des animaux à la clinique retenue ainsi que pour des familles d'accueil.

Il est rappelé qu'il existe déjà un chenil utilisé par l'association de la chasse sur un terrain communal qui pourrait être mutualisé et qu'avant tout, il est primordial de communiquer au administrés le cout de cette adhésion et les répercussions budgétaires engendrées pour la commune du fait de la non responsabilité des propriétaires.

Il est rappelé que toutes les commissions communales, doivent être présidée par le maire avec nécessité d'informer les services administratifs pour le suivi.

Ombrage de la piscine : Le conseil a approuvé l'achat de toiles d'ombrage au cours de cette semaine d'un montant d'environ 20 €, deux ou trois toiles seront installées à la piscine en prévision de la prochaine vague caniculaire. D'autres toiles ou des modèles différents pourront éventuellement être acquis ultérieurement, à privilégier celles qui sont perforées et traitées anti-UV. Les canisses paraissent toutefois plus adaptées car moins de prise au vent.

Guillaume Ringoot : le mobilier prêté par la Commune à l'APEL n'a pas été transporté par les services techniques alors que c'est le cas pour l'école publique.

Isabelle Escudier : précise que les associations doivent récupérer le matériel prêté.

SESEL : le règlement de service va être révisé et prévoir l'obligation d'un compteur par unité de logement. Application d'un tarif agricole préférentiel pour les agriculteurs qui consomment un gros volume.

Les ressources sont bonnes à l'heure actuelle avec risque d'évolution rapide au vu du contexte de sécheresse. Le Contrat de délégation de service avec la SAUR arrive à échéance en 2029. L'exploitant va être évalué sur le taux INP.

Une réunion avec la société «les fins gourmets» au sujet des rejets de l'abattoir doit avoir lieu prochainement.

Travaux de la rue du mas de Litre vont débuter en sept. 26.

SYDED : 3 composteurs seront installés sur la place des micocouliers avec intervention d'un agent pour remuer les déchets.

SICTOM : Les mairies ne seront plus assujetties à la TEOM et une redevance Spécifique sera instaurée. Une réflexion est en cours pour l'application d'une taxe sur les gros producteurs de déchets. Des incivilités sont constatées comme les cartons qui ne sont pas déposés à la déchetterie. Une réorganisation de la collecte avec diminution des points est envisagée avec instauration soit d'une taxe incitative soit d'une redevance Incitative. Pour Limogne 3 points sont prévus au parking Maison des Associations, Place du Quercy et place des micocouliers. La décision sera à prendre d'ici fin 2026.

La séance est levée à 23 h 15

Liste des délibérations adoptées :

Numéro	Objet
01	Nomination d'un secrétaire de séance et approbation du PV du 28/05/2026
02	Création du poste n° 75 d'animateur/trice - 32,23H hebdomadaire/annualisées
03	Modification du poste n° 63 d'adjoint administratif territorial
04	Gratification de stage
05	Tarifs des concessions du cimetière

Le Secrétaire,
Yann Dalle

Le Maire,
Jean-Claude VIALETTE.

